

---

**Financement des régimes de retraite à prestations  
déterminées :  
Surveillance axée sur le risque en Ontario**

*Survol et résultats choisis*

*2003-2007*

**Commission des services financiers de l'Ontario**

**Mars 2008**

## TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
1.0 Introduction	3
2.0 Analyse statistique	5
2.1 Sommaire du niveau de capitalisation	6
2.2 Sommaire des hypothèses et méthodes actuarielles	8
2.3 Montants estimatifs des cotisations de capitalisation en 2007	11
3.0 Analyse des tendances	12
3.1 Niveau de capitalisation de la solvabilité	12
3.2 Hypothèses actuarielles	16
3.3 Solvabilité projetée au 31 décembre 2007	17
4.0 Glossaire	20

# Financement des régimes de retraite à prestations déterminées : surveillance axée sur le risque en Ontario

## *Survol et résultats choisis 2003-2007*

### 1.0 Introduction

La Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) est un organisme indépendant du ministère des Finances qui réglemente les régimes de retraite enregistrés en Ontario conformément à la *Loi sur les régimes de retraite* et aux règlements y afférents.

En juillet 2000, la CSFO a mis en œuvre une démarche axée sur le risque afin de surveiller le financement des régimes de retraite à prestations déterminées<sup>1</sup>. Cette approche prévoit la collecte de données actuarielles et financières clés tirés des rapports d'évaluation actuarielle de financement déposés auprès de la CSFO, à l'aide d'un formulaire standard intitulé *Sommaire des renseignements actuariels* (SRA)<sup>2</sup>. Les données recueillies sont saisies dans une base de données et un système d'examen sélectif axé sur le risque permet d'identifier les rapports qui nécessitent un examen de conformité approfondi.

Entre le 1<sup>er</sup> juillet 2004 et le 31 janvier 2008, les données de quelque 7 000 rapports d'évaluation actuarielle de financement tirées du SRA ont été saisies dans la base de données et triées par le biais du système d'examen sélectif. Trente-six pour cent de ces rapports ont été sélectionnés pour un examen plus approfondi; plus de 22 % présentaient de graves lacunes sur le plan de la conformité nécessitant un suivi. À quelques exceptions près, la CSFO est parvenue à régler ces problèmes de conformité avec les actuaires et les administrateurs des régimes.

La base de données provenant du SRA fournit à la CSFO les renseignements nécessaires pour réunir des données pertinentes sur les régimes de retraite et pour déceler les tendances en matière de financement des régimes de retraite en Ontario, deux aspects dont les intervenants dans le domaine des régimes de retraite sont périodiquement informés. Ceci est le quatrième rapport de la CSFO.

---

<sup>1</sup> « Surveillance axée sur le risque du financement des régimes de retraite à prestations déterminées » (mai 2000), aperçu de la démarche axée sur le risque, peut être consulté à l'adresse suivante : <http://www.fsco.gov.on.ca/french/pensions/riskbasedsupervision.pdf>.

<sup>2</sup> Le SRA formulaire standard élaboré conjointement par la CSFO, l'Agence du revenu du Canada et le Bureau du surintendant des institutions financières du gouvernement fédéral, doit être préparé par un actuaire et déposé auprès de la CSFO avec un rapport d'évaluation actuarielle.

## *Résultats clés*

Voici certains des résultats clés :

- Dans l'ensemble, le niveau de capitalisation des régimes de retraite s'est amélioré depuis le dernier rapport. Ainsi, le ratio de capitalisation médian selon l'approche de continuité est passé de 98 % à 103 %, et le ratio de capitalisation médian selon l'approche de solvabilité de 86 % à 90 %.
- La plupart des régimes étaient moins qu'entièrement capitalisés selon l'approche de solvabilité à la date de leur dernière évaluation, et un plus petit nombre d'entre eux étaient moins qu'entièrement capitalisés selon l'approche de continuité. Plus précisément :
  - soixante-seize pour cent des régimes étaient moins qu'entièrement capitalisés selon l'approche de solvabilité;
  - quarante-deux pour cent des régimes étaient moins qu'entièrement capitalisés selon l'approche de continuité.
- Les hypothèses et méthodes utilisées pour les évaluations selon l'approche de continuité ont tendance à être plus conservatrices et uniformes que dans les évaluations précédentes. Par exemple :
  - quatre-vingt-dix-huit pour cent des régimes utilisent la méthode de répartition des prestations constituées;
  - quatre-vingt-dix-neuf pour cent des régimes utilisent soit la valeur marchande soit la valeur marchande ajustée de l'actif;
  - le taux d'intérêt moyen hypothétique utilisé pour les évaluations selon l'approche de continuité a baissé, passant de 6,65 % à 6,24 %, au cours de la période d'évaluation 2003-2006;
  - plus de 96 % des évaluations de 2006 utilisaient une table de mortalité de 1994 mise à jour contre 64 % des évaluations de 2003.
- Les cotisations minimales obligatoires pour 2007, y compris les coûts normaux de l'employeur, les cotisations obligatoires des participants et les paiements spéciaux, ont été estimés à 6,5 milliards de dollars, soit une diminution de 14 % par rapport au montant estimatif de 2006 (7,5 milliards de dollars). Cette diminution est due en grande partie à une réduction des paiements spéciaux requis laquelle résultait de la baisse des déficits de financement rapportés dans les évaluations de 2006.
- On s'attend à ce que le niveau de capitalisation des régimes de retraite demeure relativement stable en 2007. Pour les régimes insuffisamment capitalisés, le maintien des paiements spéciaux devrait compenser le rendement plus modeste du capital investi de l'année. On prévoit une légère augmentation du ratio de solvabilité médian des régimes de retraite (de 92 % à 93 %) entre la fin des exercices 2006 et 2007.

## 2.0 Analyse statistique

Cette section résume quelques-unes des données actuarielles tirées des régimes de retraite à prestations déterminées ayant des dates d'évaluation échelonnées entre le 1<sup>er</sup> juillet 2004 et le 30 juin 2007. Ces données ont été compilées à partir du SRA et des rapports d'évaluation actuarielle reçus par la CSFO au plus tard le 31 janvier 2008.

En général, les rapports d'évaluation de la capitalisation doivent être déposés tous les trois ans et ce, que l'évaluation soit effectuée selon l'approche de continuité ou de solvabilité. Toutefois, lorsqu'on a des doutes sur la solvabilité d'un régime<sup>3</sup>, on exige un dépôt annuel jusqu'à ce que le problème soit réglé. On peut aussi exiger un dépôt anticipé dans certaines circonstances, telles que fusions de régimes, liquidations partielles ou ventes d'entreprises. Afin d'éviter de compter deux fois les données d'un régime, nous n'avons tenu compte que des données provenant du dernier rapport déposé.

Aux fins de ce rapport, nous avons exclu les régimes désignés<sup>4</sup>, c'est-à-dire les régimes dont les participants n'accumulent plus de prestations futures et les régimes qui n'avaient pas encore déposé de rapport d'évaluation. Nous avons également exclu sept (7) grands régimes du secteur public<sup>5</sup> afin de ne pas fausser les résultats de notre analyse.

En tout, 1 632 régimes ont été inclus dans l'analyse statistique. Le Tableau 1 présente une description de ces régimes de retraite.

---

<sup>3</sup> On considère qu'un rapport jette le doute sur la solvabilité d'un régime dans les cas suivants : i) le ratio de solvabilité est inférieur à 80 %, ou ii) le ratio de solvabilité se situe entre 80 % et 90 % et le passif de solvabilité dépasse la valeur marchande de l'actif de plus de 5 000 000 \$. Le ratio de solvabilité d'un régime est le ratio entre la valeur marchande de l'actif du régime et le passif de solvabilité du régime.

<sup>4</sup> Les régimes désignés sont définis à l'article 8515 du *Règlement de l'impôt sur le revenu* (Canada). En règle générale, ces régimes s'adressent à des personnes rattachées ou à des cadres supérieurs très bien rémunérés.

<sup>5</sup> D'après les derniers rapports déposés, ces sept régimes du secteur public avaient plus de un million de participants en tout (639 000 participants actifs, 331 000 participants à la retraite et 152 000 autres bénéficiaires), et un actif total de 182 milliards de dollars à la valeur marchande. L'âge moyen des participants était de 43,6 ans pour les participants actifs et de 69,1 ans pour les participants à la retraite.

**Tableau 1 – Sommaire des régimes inclus**

<b>Régime/type de prestation</b>	<b>N<sup>bre</sup> de régimes</b>	<b>Participants actifs</b>	<b>Participants à la retraite</b>	<b>Autres bénéficiaires</b>	<b>Total</b>	<b>Valeur marchande de l'actif (en millions de dollars)</b>
Fin de carrière	663	217 623	126 790	55 875	400 288	56 328 \$
Salaires de carrière	236	37 770	17 035	10 182	64 987	3 959 \$
Prestations forfaitaires	362	130 116	109 146	36 293	275 555	27 947 \$
Régime hybride	292	155 415	123 907	64 446	343 768	33 049 \$
Régime interentreprises	79	368 769	94 960	332 236	795 965	18 666 \$
<b>Total</b>	<b>1 632</b>	<b>909 693</b>	<b>471 838</b>	<b>499 032</b>	<b>1 880 563</b>	<b>139 948 \$</b>

L'âge moyen des participants à tous les régimes inclus était de 42,2 ans pour les participants actifs et de 71,4 ans pour les participants à la retraite.

En comparant avec les résultats des rapports précédents de la CSFO (juin 2006 et mars 2007<sup>6</sup>), on constate que le nombre de régimes fin de carrière, salaires de carrière et à prestations forfaitaires continue de diminuer, alors que le nombre de régimes hybrides augmente. Près de 4 % des régimes à prestations déterminées sont devenus des régimes hybrides depuis leur dernière date d'évaluation; quatre autres pour cent ont été liquidés ou ont bloqué l'accumulation des prestations déterminées.

## **2.1 Sommaire du niveau de capitalisation**

Les principaux résultats visant le niveau de capitalisation des régimes de retraite à prestations déterminées sont les suivants :

- Pour tous les régimes analysés, les ratios de capitalisation médians s'élevaient à 103 % selon l'approche de continuité et à 90 % selon l'approche de solvabilité. Soixante-seize pour cent des régimes étaient moins qu'entièrement capitalisés selon l'approche de solvabilité contre 42 % selon l'approche de continuité.
- Sur les 663 régimes fin de carrière, 317 (48 %) étaient moins qu'entièrement capitalisés selon l'approche de continuité contre 436 (66 %) selon l'approche de solvabilité.
- Sur les 236 régimes salaires de carrière, 93 (39 %) étaient moins qu'entièrement capitalisés selon l'approche de continuité contre 203 (86 %) selon l'approche de solvabilité.

<sup>6</sup> Ces rapports peuvent être consultés aux adresses suivantes :  
[http://www.fscg.gov.on.ca/french/pensions/DB\\_Funding\\_Report\\_2006-fr.pdf](http://www.fscg.gov.on.ca/french/pensions/DB_Funding_Report_2006-fr.pdf) et  
[http://www.fscg.ca/french/pensions/DB\\_Report\\_2007-Fr.pdf](http://www.fscg.ca/french/pensions/DB_Report_2007-Fr.pdf)

- Sur les 362 régimes à prestations forfaitaires, 130 (36 %) étaient moins qu’entièrement capitalisés selon l’approche de continuité. Selon l’approche de solvabilité, les régimes à prestations forfaitaires étaient les moins bien capitalisés : 338 (93 %) de ces régimes étaient moins qu’entièrement capitalisés, et 128 (35 %) avaient un ratio de solvabilité inférieur à 80 %.
- Sur les 292 régimes hybrides, 122 (42 %) étaient moins qu’entièrement capitalisés selon l’approche de continuité contre 208 (71 %) selon l’approche de solvabilité.
- Sur les 79 régimes interentreprises, 26 (33 %) étaient moins qu’entièrement capitalisés selon l’approche de continuité contre 51 (65 %) selon l’approche de solvabilité. Dix-sept régimes (22 %) présentaient un ratio de solvabilité inférieur à 80 %. Ces 17 régimes comptent environ 545 000 participants et anciens participants, soit 68 % du total des participants aux régimes interentreprises.

Les tableaux 2 et 3 ci-dessous présentent une ventilation plus détaillée des ratios de capitalisation selon l’approche de continuité et de solvabilité des différents types de régimes de retraite à prestations déterminées.

**Tableau 2 – Ratios de capitalisation selon l’approche de continuité**

<b>Ratio de capitalisation (RC)</b>	<b>Régimes fin de carrière</b>	<b>Régimes salaires de carrière</b>	<b>Régimes à prestations forfaitaires</b>	<b>Régimes hybrides</b>	<b>Régimes inter-entreprises</b>	<b>Tous les régimes</b>
RC < 0,60	11	2	6	2	1	22
0,60 ≤ RC < 0,80	32	11	10	6	2	61
0,80 ≤ RC < 0,90	99	25	41	32	5	202
0,90 ≤ RC < 1,00	175	55	73	82	18	403
1,00 ≤ RC < 1,20	263	108	152	118	41	682
RC ≥ 1,20	83	35	80	52	12	262
<b>Total</b>	<b>663</b>	<b>236</b>	<b>362</b>	<b>292</b>	<b>79</b>	<b>1 632</b>
Ratio médian	1,01	1,04	1,07	1,03	1,06	1,03

**Tableau 3 – Ratios de capitalisation selon l’approche de solvabilité**

<b>Ratio de solvabilité (RS)</b>	<b>Régimes fin de carrière</b>	<b>Régimes salaires de carrière</b>	<b>Régimes à prestations forfaitaires</b>	<b>Régimes hybrides</b>	<b>Régimes inter-entreprises</b>	<b>Tous les régimes</b>
RS < 0,60	13	3	15	4	3	38
0,60 ≤ RS < 0,80	42	64	113	28	14	261
0,80 ≤ RS < 0,90	188	76	153	94	10	521
0,90 ≤ RS < 1,00	193	60	57	82	24	416
1,00 ≤ RS < 1,20	152	23	21	62	20	278
RS ≥ 1,20	75	10	3	22	8	118
<b>Total</b>	<b>663</b>	<b>236</b>	<b>362</b>	<b>292</b>	<b>79</b>	<b>1 632</b>
Ratio médian	0,93	0,86	0,83	0,92	0,94	0,90

## 2.2 Sommaire des hypothèses et méthodes actuarielles

Les principales hypothèses et méthodes actuarielles utilisées dans les rapports d’évaluation de la capitalisation sont les suivantes :

- Quatre-vingt-dix-huit pour cent des régimes ont appliqué la méthode de répartition des prestations constituées (avec projection des salaires pour les régimes fin de carrière) pour calculer le passif selon l’approche de continuité.
- L’actif a été le plus fréquemment évalué en utilisant la méthode de la valeur marchande ou la valeur liée au marché, 99 % des régimes appliquant soit la valeur marchande soit la valeur marchande liée au marché.
- Pour les évaluations selon l’approche de continuité, près de 5 % des régimes ont utilisé une hypothèse de mortalité fondée sur la table GAM 1983 (1983 Group Annuity Mortality Table) publiée par la Société des actuaires, et 93 % une table de 1994 plus récente (GAM, Group Annuity Reserving (GAR) ou Uninsured Pensioner (UP)). Aujourd’hui, près de 83 % des régimes utilisent la table UP 1994 (avec ou sans projection de l’amélioration de la mortalité)<sup>7</sup>.

**Tableau 4 – Méthode d’évaluation du passif**

<b>Méthode d’évaluation du passif</b>	<b>N<sup>bre</sup> de régimes</b>	<b>% de régimes</b>
Répartition des crédits	1 604	98,3 %
Âge d’adhésion normal	21	1,3 %
Nivellement global	2	0,1 %
Autre	5	0,3 %
<b>Total</b>	<b>1 632</b>	<b>100,0 %</b>

<sup>7</sup> Voir aussi le commentaire sur les hypothèses de mortalité qui accompagne le Tableau 11 plus loin.

**Tableau 5 – Méthode d'évaluation de l'actif**

<b>Méthode d'évaluation de l'actif</b>	<b>N<sup>bre</sup> de régimes</b>	<b>% de régimes</b>
Valeur marchande	1 070	65,6 %
Valeur marchande ajustée	542	33,2 %
Valeur comptable	10	0,6 %
Combinaison - valeur comptable et valeur marchande	8	0,5 %
Autre	2	0,1 %
<b>Total</b>	<b>1 632</b>	<b>100,0 %</b>

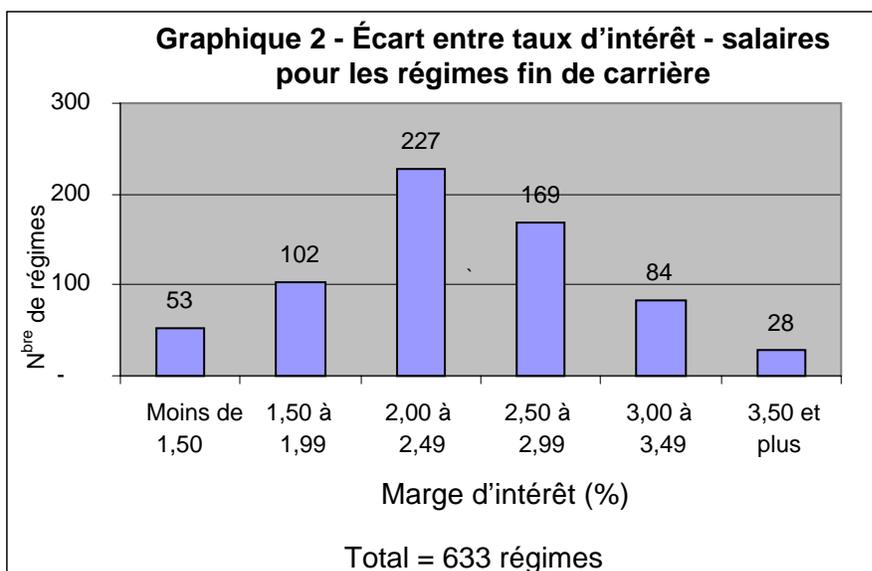
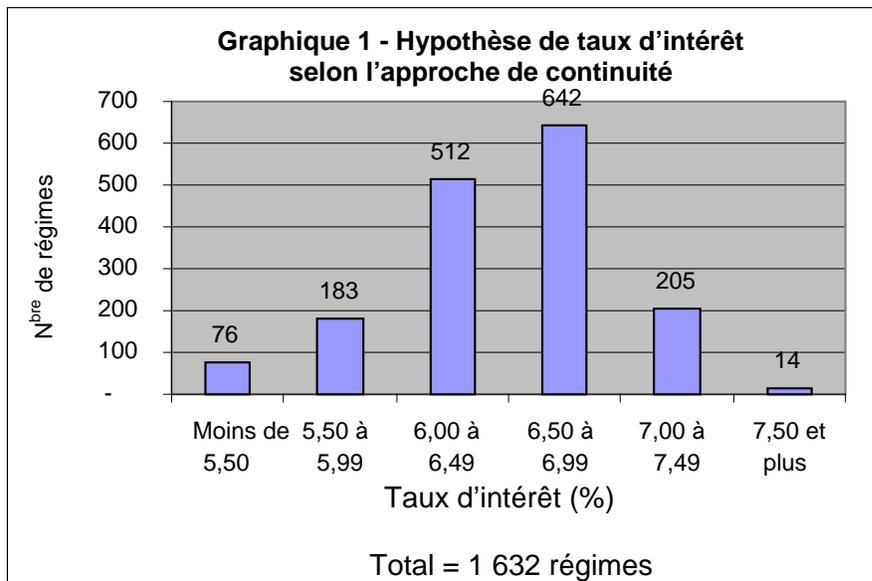
**Tableau 6 – Hypothèse de mortalité**

<b>Hypothèse de mortalité</b>	<b>N<sup>bre</sup> de régimes</b>	<b>% de régimes</b>
GAM 1983	86	5,3 %
1994 GAM aspect statique	142	8,7 %
GAR 1994	24	1,4 %
UP 1994	1 359	83,3 %
Autre	21	1,3 %
<b>Total</b>	<b>1 632</b>	<b>100,0 %</b>

- Les hypothèses de taux d'intérêt utilisées pour évaluer le passif selon l'approche de continuité ont été moins élevés que les autres années, près de 87 % des régimes appliquant un taux inférieur à 7 %. Les taux ont continué de baisser dans une fourchette relativement étroite, près des deux tiers (64 %) des régimes appliquant un taux compris entre 6 % et 6,5 %<sup>8</sup>.
- Pour les régimes fin de carrière, la différence entre l'hypothèse de taux d'intérêt et l'hypothèse d'augmentation du salaire utilisée dans les évaluations selon l'approche de continuité s'est établie dans une fourchette comprise entre 1,5 % et 3 % (représentant plus de 85 % de tous les régimes fin de carrière)<sup>9</sup>.

<sup>8</sup> Sur les 642 régimes qui ont appliqué une hypothèse de taux d'intérêt selon l'approche de continuité dans la fourchette comprise entre 6,5 % et 6,99 %, 539 ont appliqué un taux d'intérêt de 6,50 %.

<sup>9</sup> Sur les 84 régimes fin de carrière présentant un écart entre taux d'intérêt et salaires dans la fourchette comprise entre 3 % et 3,49 %, 67 avaient un écart de 3 %.



- Le Tableau 7 présente le montant total de l'allocation pour frais de liquidation rapporté dans les évaluations de la solvabilité, par nombre de participants au régime (participants, anciens participants et autres bénéficiaires inclus<sup>10</sup>). L'allocation pour frais est aussi exprimée en montants moyens par régime et par participant. L'allocation pour frais de liquidation est généralement supérieure aux montants rapportés antérieurement. L'allocation moyenne par participant diminue généralement à mesure que le nombre de participants augmente. On observe l'inverse pour les régimes comptant au moins 10 000 participants. Comme il y a peu de régimes dans les deux dernières catégories (c.-à-d., régimes ayant plus de 5 000 participants), on interprètera leurs résultats avec beaucoup de prudence.

<sup>10</sup> Aux fins de confidentialité, le régime comptant plus de 50 000 participants et autres bénéficiaires a été exclu de cette analyse.

**Tableau 7 – Allocation pour frais de liquidation**

<u>N<sup>bre</sup> de participants</u>	<u>N<sup>bre</sup> de régimes</u>	<u>N<sup>bre</sup> total de participants</u>	<u>Total des frais de liquidation</u>	<u>Frais moyens de liquidation</u>	
				<u>Par régime</u>	<u>Par participant</u>
<100	523	24 677	21 657 272 \$	41 410 \$	878 \$
100-499	590	144 434	58 528 000 \$	99 200 \$	405 \$
500-999	196	134 240	38 950 000 \$	198 724 \$	290 \$
1 000-4 999	218	443 081	95 235 400 \$	436 860 \$	215 \$
5 000-9 999	31	207 798	41 581 000 \$	1 341 323 \$	200 \$
10 000-49 999	25	444 278	133 678 000 \$	5 347 120 \$	301 \$
<b>Total</b>	<b>1 583</b>	<b>1 398 508</b>	<b>389 629 672 \$</b>	<b>246 134 \$</b>	<b>279 \$</b>

### 2.3 Montants estimatifs des cotisations du financement en 2007

Le Tableau 8 présente les montants estimatifs des cotisations du financement, comprenant les coûts normaux et les paiements spéciaux, qui devraient être versés au titre des prestations déterminées en 2007 (y compris les montants conformes aux dispositions à prestations déterminées des régimes hybrides). Ces estimations reposent sur les données tirées des derniers rapports d'évaluation du financement dont les dates s'échelonnaient entre le 1<sup>er</sup> juillet 2004 et le 30 juin 2007.

**Tableau 8 – Montants estimatifs de financement (en millions de dollars)  
au titre des prestations déterminées en 2007**

	<u>Régimes ayant un excédent de solvabilité</u>	<u>Régimes ayant un déficit de solvabilité</u>	<u>Tous les régimes</u>
Nombre de régimes	411	1 221	1 632
Coûts normaux de l'employeur	1 327 \$	1 961 \$	3 288 \$
Cotisations obligatoires des participants	332 \$	182 \$	514 \$
<b>Total partiel</b>	<b>1 659 \$</b>	<b>2 143 \$</b>	<b>3 802 \$</b>
Paiements spéciaux	111 \$	2 551 \$	2 662 \$
<b>Total</b>	<b>1 770 \$</b>	<b>4 694 \$</b>	<b>6 464 \$</b>

Le total des montants estimatifs des cotisations de capitalisation pour 2007 devrait s'élever à 6,5 milliards de dollars, soit une diminution de 14 % par rapport au montant estimatif de 2006 qui s'établissait à 7,5 milliards de dollars. Cette diminution est due en grande partie au fait que les régimes ayant déposé un rapport d'évaluation dont les dates s'échelonnaient entre le 1<sup>er</sup> juillet 2006 au 30 juin 2007 ont eu à verser des paiements spéciaux moins élevés compte tenu de la baisse de leurs déficits de capitalisation.

Dans le rapport précédent de la CSFO, les paiements spéciaux représentaient plus de la moitié (51 % ou 3,8 milliards de dollars) du total des cotisations de financement de 2006 s'élevant à 7,5 milliards de dollars. Par contre, ils représentent moins de la moitié (41 % ou 2,7 milliards de dollars) du total des cotisations de capitalisation de 2007, chiffré à 6,5 milliards de dollars.

Le tableau présente aussi une ventilation des montants estimatifs des cotisations de capitalisation entre les régimes qui avaient un excédent de solvabilité et ceux qui avaient au contraire un déficit. Le total des paiements spéciaux des régimes ayant un excédent de solvabilité (111 millions de dollars) représente 7 % du total de leurs coûts normaux (1,7 milliard de dollars). À titre de comparaison, le total des paiements spéciaux des régimes ayant un déficit de solvabilité (2,6 milliards de dollars) représente 119 % du total des coûts normaux (2,1 milliards de dollars).

### **3.0 Analyse des tendances**

L'analyse des tendances suivante comprend les données tirées de tous les rapports déposés dont la date d'évaluation s'échelonnait entre le 1<sup>er</sup> juillet 2003 et le 30 juin 2007<sup>11</sup>.

#### **3.1 Niveau de capitalisation de la solvabilité**

Le Tableau 9 présente une ventilation des régimes par ratios de solvabilité pour les années d'évaluation suivantes :

- année d'évaluation 2003 : 1<sup>er</sup> juillet 2003 – 30 juin 2004
- année d'évaluation 2004 : 1<sup>er</sup> juillet 2004 – 30 juin 2005
- année d'évaluation 2005 : 1<sup>er</sup> juillet 2005 – 30 juin 2006
- année d'évaluation 2006 : 1<sup>er</sup> juillet 2006 – 30 juin 2007

Les dates d'évaluation de la plupart des régimes sont soit le 31 décembre soit le 1<sup>er</sup> janvier. Les régimes qui ont des problèmes de solvabilité doivent déposer un rapport d'évaluation chaque année, ils figurent donc dans notre base de données pour plus d'une année d'évaluation.

---

<sup>11</sup> Les régimes qui n'avaient pas encore déposé leur rapport d'évaluation de la capitalisation étaient exclus de cette analyse dans le rapport précédent de la CSFO (mars 2007). Depuis, certains de ces rapports ont été déposés, ce qui explique que les régimes figurant dans les années d'évaluation 2003, 2004 et 2005 soient un peu plus nombreux que dans le rapport précédent.

**Tableau 9 – Ratios de solvabilité par année d'évaluation**

<b>Ratio de solvabilité (RS)</b>	<b>2003</b>		<b>2004</b>		<b>2005</b>		<b>2006</b>	
	<b>N<sup>bre</sup> de régimes</b>	<b>% de régimes</b>						
RS < 0,60	47	4,7 %	34	3,6 %	37	4,5 %	20	2,3 %
0,60 ≤ RS < 0,80	386	38,3 %	314	33,1 %	336	40,7 %	148	17,4 %
Total partiel < 0,8	433	43,0 %	348	36,7 %	373	45,2 %	168	19,7 %
0,80 ≤ RS < 0,90	258	25,6 %	288	30,3 %	200	24,2 %	285	33,5 %
0,90 ≤ RS < 1,00	140	13,9 %	149	15,7 %	119	14,4 %	235	27,6 %
Total partiel < 1,00	831	82,4 %	785	82,7 %	692	83,8 %	688	80,8 %
1,00 ≤ RS < 1,20	115	11,4 %	113	11,9 %	91	11,0 %	125	14,7 %
RS ≥ 1,20	62	6,2 %	51	5,4 %	43	5,2 %	38	4,5 %
Total	1 008	100,0 %	949	100,0 %	826	100,0 %	851	100,0 %
Ratio médian	0,82		0,83		0,81		0,89	

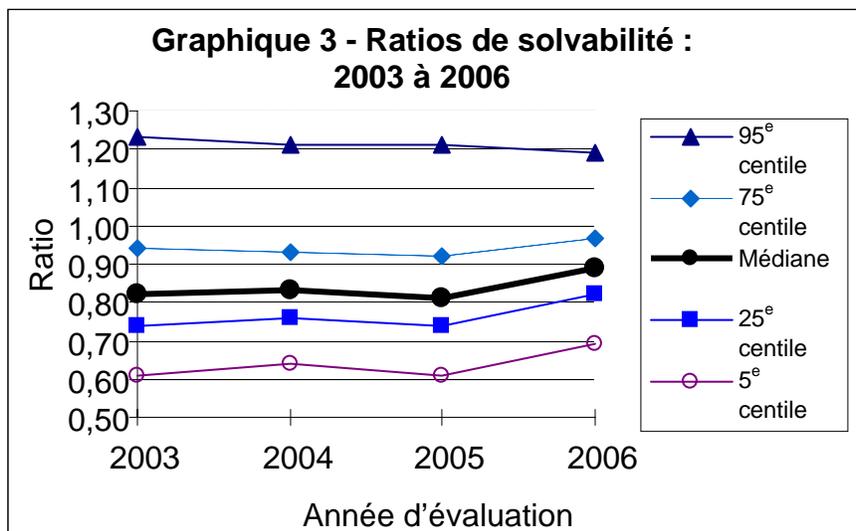
Le Tableau 9 révèle une augmentation du ratio de solvabilité médian qui passe de 0,81 en 2005 à 0,89 en 2006. Les régimes insuffisamment capitalisés représentaient 80,8 % des régimes ayant déposé un rapport d'évaluation en 2006, contre 83,8 % en 2005. Le pourcentage de rapports indiquant un ratio de solvabilité inférieur à 80 % a diminué, passant de 45,2 % en 2005 à 19,7 % en 2006.

D'une manière générale, la capitalisation de solvabilité des régimes de retraite s'est améliorée en 2006, ceci est dû essentiellement au solide rendement du capital investi et aux cotisations supplémentaires, alors que les hypothèses d'évaluation de la solvabilité sont restées relativement stables. En 2006, la capitalisation de solvabilité des régimes de retraite a été affectée par les facteurs suivants :

- de solides rendements pour les caisses de retraite, et un rendement médian de 12,3 %<sup>12</sup>;
- le versement de paiements spéciaux pour réduire le déficit ou la prise de congés de cotisation qui ont eu, respectivement, des effets positifs et négatifs;
- la relative stabilité des hypothèses d'évaluation de la solvabilité :
  - l'hypothèse de taux d'intérêt utilisée pour calculer les montants transférables a changé, passant de 4,5 % pour les 10 premières années et 5,0 % par la suite (à compter de fin 2005) à 4,75 % pour toutes les années (à compter de fin 2006);
  - l'hypothèse de taux d'intérêt utilisée pour évaluer les rentes immédiates a changé, présentant une légère augmentation, de 4,51 % (à compter de fin 2005) à 4,60 % (à compter de fin 2006);
  - l'hypothèse de mortalité est restée inchangée étant la table UP 1994 avec projection d'une amélioration de la mortalité jusqu'à l'an 2015.

<sup>12</sup> Institut canadien des actuaires, « Rapport sur les statistiques économiques canadiennes - 1924-2006 », avril 2007.

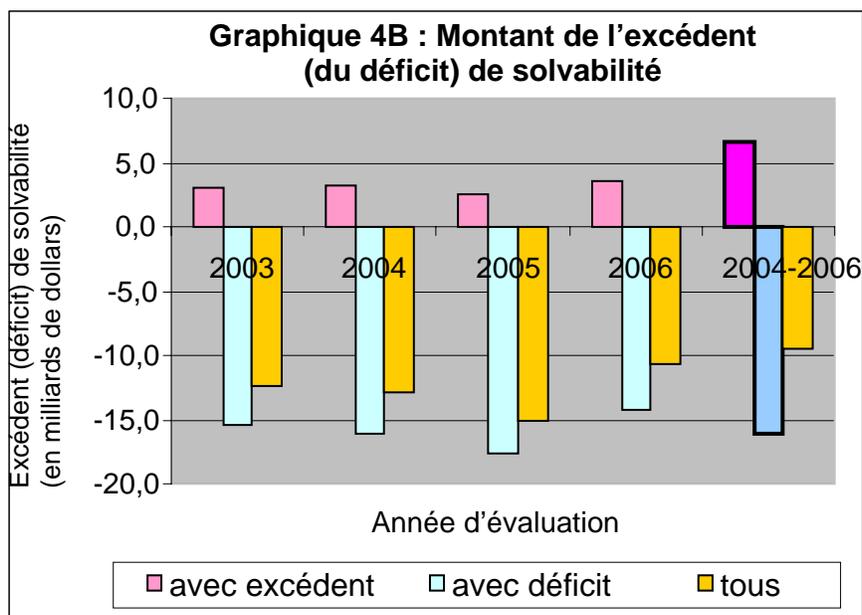
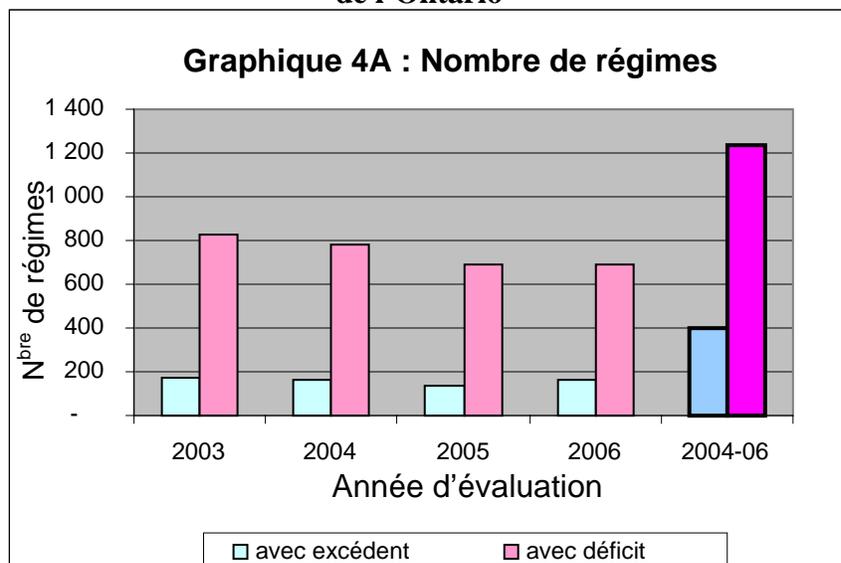
Le Graphique 3 présente la répartition des ratios de solvabilité à différents centiles. Les ratios de solvabilité de tous les centiles ont augmenté de l'année d'évaluation 2005 à l'année d'évaluation 2006, à l'exception du 95<sup>e</sup> centile qui est relativement stable depuis quelques années.



Le Graphique 4 compare les régimes ayant un excédent de solvabilité à ceux qui accusent au contraire un déficit pour chacune des quatre années d'évaluation, de 2003 à 2006, ainsi que pour la période d'évaluation de trois ans, de 2004 à 2006. Le graphique 4A compare le nombre de régimes et le graphique 4B compare le montant de l'excédent (ou du déficit) de solvabilité<sup>13</sup>.

<sup>13</sup> Nota : Sont inclus dans les années d'évaluation individuelles les régimes qui ont déposé un rapport dont la date d'évaluation tombait cette année-là. Toutefois, la période 2004 à 2006 ne comprend que le dernier rapport d'évaluation de la capitalisation déposé par les régimes dont les dates d'évaluation s'échelonnaient entre le 1<sup>er</sup> juillet 2004 et le 30 juin 2007. La somme des régimes inclus dans chacune des années d'évaluation 2004, 2005 et 2006 est donc supérieure au nombre de régimes inclus dans la période combinée 2004 à 2006.

## Graphique 4 - Capitalisation de solvabilité des régimes à prestations déterminées de l'Ontario



Sur le plan du montant en dollars, les régimes qui ont déposé un rapport au cours des trois années d'évaluation, de 2004 à 2006, rapportent un déficit de solvabilité *net* de 9,5 milliards de dollars (après allocation pour frais) pour un passif de solvabilité de 149 milliards de dollars. Ce chiffre correspond au niveau global d'insuffisance de capitalisation des régimes à prestations déterminées enregistrés en Ontario, à l'exception des sept régimes du secteur public et des autres régimes exclus mentionnés précédemment.

En Ontario, la loi permet d'exclure certaines prestations (p. ex., indexation à la retraite, prestations sur consentement, indemnités en cas de fermeture d'entreprise et de mise à pied permanente) du calcul du passif de solvabilité. En tout 193 régimes ont exclu au moins une de ces catégories de prestations, ce qui a réduit le passif à 8,8 milliards de dollars. Par conséquent,

le déficit global de capitalisation à la liquidation des régimes ayant déposé un rapport au cours des trois années d'évaluation, de 2004 à 2006, aurait dépassé leur déficit de solvabilité *net* d'un montant équivalent. Ceci se traduit par un déficit de liquidation de 18,3 milliards de dollars (9,5 milliards de dollars plus 8,8 milliards de dollars), après allocation pour frais, pour un passif de liquidation de 157,8 milliards de dollars.

### 3.2 Hypothèses actuarielles

Le Tableau 10 présente les hypothèses de taux d'intérêt utilisées pour les évaluations selon l'approche de continuité. La tendance consistant à utiliser des taux d'intérêt hypothétiques plus faibles est évidente depuis 2003. Nous notons cette tendance à la baisse depuis que nous avons commencé à publier ce type de statistiques pour les années d'évaluation postérieures à l'an 2000. La moyenne des taux d'intérêt hypothétiques a baissé, passant de 6,65 % à 6,24 %, au cours des quatre années d'évaluation, de 2003 à 2006. À titre de comparaison, l'Institut canadien des actuaires a recommandé d'utiliser les taux d'intérêt suivants pour certaines périodes en vue de calculer les valeurs de transfert minimales : 6 % (2003), 5,5 % (2004), 4,5 % (2005) et 4,75 % (2006).

**Tableau 10 - Hypothèse de taux d'intérêt par année d'évaluation**

	2003		2004		2005		2006	
	N <sup>bre</sup> de régimes	% de régimes	N <sup>bre</sup> de régimes	% de régimes	N <sup>bre</sup> de régimes	% de régimes	N <sup>bre</sup> de régimes	% de régimes
<b>Taux (%)</b>								
Taux < 5,50	5	0,5 %	8	0,8 %	30	3,6 %	47	5,5 %
5,50 ≤ Taux < 6,00	21	2,1 %	53	5,6 %	85	10,3 %	112	13,2 %
6,00 ≤ Taux < 6,50	191	18,9 %	238	25,1 %	236	28,6 %	268	31,5 %
6,50 ≤ Taux < 7,00	366	36,3 %	373	39,3 %	356	43,1 %	343	40,3 %
7,00 ≤ Taux < 7,50	393	39,0 %	257	27,1 %	110	13,3 %	81	9,5 %
Taux ≥ 7,50	32	3,2 %	20	2,1 %	9	1,1 %	0	0,0 %
<b>Total</b>	<b>1 008</b>	<b>100,0 %</b>	<b>949</b>	<b>100,0 %</b>	<b>826</b>	<b>100,0 %</b>	<b>851</b>	<b>100,0 %</b>
<b>Moyenne (%)</b>	<b>6,65 %</b>		<b>6,51 %</b>		<b>6,34 %</b>		<b>6,24 %</b>	

Le Tableau 11 illustre la fréquence relative des tables de mortalité utilisées dans les évaluations selon l'approche de continuité. La plupart des régimes utilisent des tables de mortalité plus récentes, c.-à-d., les tables de 1994 (GAM, GAR, UP). Au cours de l'année d'évaluation 2003, 64 % des régimes avaient utilisé une table de 1994; ce pourcentage dépasse 96 % pour les deux années d'évaluation les plus récentes (2005 et 2006).

La tendance à utiliser des tables de mortalité plus récentes est particulièrement évidente avec la table UP 1994. Le pourcentage de régimes se fondant sur cette table (avec ou sans projection d'amélioration de la mortalité) augmente chaque année depuis 2003, passant de 40,7 % en 2003 à 88,8 % en 2006.

**Tableau 11 – Hypothèse de mortalité par année d'évaluation**

<b><u>Hypothèse de mortalité</u></b>	<b><u>2003</u></b>		<b><u>2004</u></b>		<b><u>2005</u></b>		<b><u>2006</u></b>	
	<b><u>N<sup>bre</sup> de régimes</u></b>	<b><u>% de régimes</u></b>						
GAM 1983	353	35,0 %	137	14,4 %	24	2,9 %	13	1,5 %
1994 GAM aspect statique	213	21,1 %	173	18,2 %	80	9,7 %	49	5,8 %
GAR 1994	19	1,9 %	7	0,7 %	9	1,1 %	14	1,7 %
UP 1994	410	40,7 %	622	65,6 %	705	85,3 %	756	88,8 %
Autre	13	1,3 %	10	1,1 %	8	1,0 %	19	2,2 %
<b>Total</b>	<b>1 008</b>	<b>100,0 %</b>	<b>949</b>	<b>100,0 %</b>	<b>826</b>	<b>100,0 %</b>	<b>851</b>	<b>100,0 %</b>

### **3.3 Solvabilité projetée au 31 décembre 2007**

Cette section présente les projections sur la solvabilité des régimes à prestations déterminées jusqu'à la fin de 2007, compte tenu de l'impact du rendement du capital investi, de l'évolution des taux d'intérêt de la solvabilité et des paiements spéciaux devant être versés en 2007. La méthodologie et les hypothèses utilisées sont décrites ci-dessous.

#### ***Méthodologie et hypothèses***

Les résultats rapportés dans le dernier rapport d'évaluation de la capitalisation (c.-à.d., actif et passif) ont été ajustés dans un premier temps, s'il y avait lieu, afin de refléter la situation financière au 31 décembre 2006. Les résultats ajustés ont ensuite été projetés jusqu'à la fin de 2007, en appliquant les hypothèses suivantes :

- Les répondants utiliseraient tout l'excédent de capitalisation disponible, sous réserve des restrictions réglementaires, pour les congés de cotisations;
- les répondants effectueraient les coûts normaux et les paiements spéciaux, au besoin, au niveau minimal réglementaire;
- les sorties de fonds seraient équivalentes aux rentes à verser aux participants à la retraite telles qu'indiquées dans le dernier rapport d'évaluation de la capitalisation déposé.

On a utilisé le rendement médian du capital investi des caisses de retraite (tel qu'indiqué dans le Tableau 12 ci-dessous) pour projeter la valeur marchande de l'actif. Le rendement réel du capital investi des régimes individuels n'est pas reflété.

**Tableau 12 – Rendement médian des caisses de retraite**

<u>Année</u>	<u>Taux de rendement annuel</u> <sup>14</sup>
2003	13,5 %
2004	10,1 %
2005	11,8 %
2006	12,3 %
2007	1,6 %

Le passif projeté au 31 décembre 2006 et au 31 décembre 2007 a été établi en extrapolant le passif de solvabilité de la dernière évaluation, puis en l'ajustant pour refléter tout changement dans le fondement de l'évaluation de la solvabilité tel qu'indiqué au Tableau 13.

**Tableau 13 – Passif de solvabilité projeté**

<u>Date d'évaluation</u>	<u>Valeur de rachat</u>	<u>Constitution de rente</u>
Le 31 décembre 2006	Intérêt : 4,75 % pour 10 ans, 4,75 % par la suite Mortalité : Table UP 1994 projetée jusqu'en 2015	Intérêt : 4,5 % Mortalité : Table UP 1994 projetée jusqu'en 2015
Le 31 décembre 2007	Intérêt : 4,75 % pour 10 ans, 5,0 % par la suite Mortalité : Table UP 1994 projetée jusqu'en 2015	Intérêt : 4,5 % Mortalité : Table UP 1994 projetée jusqu'en 2015

<sup>14</sup> Pour les années 2003 à 2006, les taux correspondent au rendement médian du capital investi des caisses de retraite publié en avril 2007 dans le *Rapport sur les statistiques économiques canadiennes - 1924-2006* de l'Institut canadien des actuaires. Le taux pour 2007 est le taux de rendement médian du capital investi des caisses de retraite en gestion commune du Canada selon le sondage sur le rendement des fonds en gestion commune mené par Mercer, Consultation de gestion de placements pour la période se terminant le 31 décembre 2007.

## Résultats des projections

Le Tableau 14 présente la répartition des ratios de solvabilité rapportés dans les évaluations de la capitalisation, ainsi que la répartition des ratios de solvabilité projetés (RSP) dérivés de l'actif et du passif projetés.

**Tableau 14 – Répartition des ratios de solvabilité**

<b>Répartition du ratio de solvabilité</b>	<b>Au dernier rapport d'évaluation</b>	<b>RSP au 31 décembre 2006</b>	<b>RSP au 31 décembre 2007</b>
10 <sup>e</sup> centile	76 %	78 %	82 %
25 <sup>e</sup> centile	82 %	85 %	87 %
50 <sup>e</sup> centile	90 %	92 %	93 %
75 <sup>e</sup> centile	100 %	101 %	100 %
90 <sup>e</sup> centile	113 %	113 %	111 %

Le RSP médian devrait augmenter légèrement pour passer de 92 % à 93 % entre le 31 décembre 2006 et le 31 décembre 2007. Les pertes imputables au rendement inférieur aux prévisions des caisses de retraite devraient être compensées par l'amélioration de la capitalisation due aux paiements spéciaux attendus en 2007. Ceci explique aussi pourquoi on s'attend à ce que les régimes ayant des ratios de solvabilité inférieurs à la médiane (et souvent des paiements spéciaux proportionnels plus élevés) s'améliorent en 2007, et à ce que les régimes ayant des ratios de solvabilité supérieurs à la médiane (et souvent des paiements spéciaux proportionnels moins élevés ou nuls) enregistrent un léger recul au cours de la période.

Le fondement de l'évaluation de la solvabilité au 31 décembre 2007 était à peu près le même qu'au 31 décembre 2006. Ainsi, on ne s'attend pas à ce qu'il ait un impact notable sur la capitalisation des régimes de retraite.

## 4.0 Glossaire

Les termes suivants sont définis aux fins du présent rapport.

**Évaluation actuarielle** : Il s'agit de l'évaluation d'un régime de retraite à prestations déterminées préparée à des fins de capitalisation. La *Loi sur les régimes de retraite* exige deux types d'évaluation : une évaluation selon *l'approche de continuité*, où l'on présume que le régime continuera indéfiniment, et une évaluation *selon l'approche de solvabilité*, où l'on présume que le régime sera entièrement liquidé à la date de prise d'effet de l'évaluation. En Ontario, la loi permet d'exclure de l'évaluation de la solvabilité la valeur de certaines prestations précisées, par exemple, l'indexation, les augmentations de prestations futures, ou les indemnités en cas de fermeture d'entreprise ou de mise à pied.

**Méthodes d'évaluation du passif et de l'actif** : Il s'agit des méthodes qu'utilisent les actuaires pour évaluer le passif et l'actif d'un régime de retraite.

**Ratio de capitalisation** : Le ratio de capitalisation d'un régime est le ratio entre l'actif et le passif du régime.

**Régime de retraite à cotisations déterminées** : Dans un régime à cotisations déterminées, le montant des prestations de retraite est calculé uniquement sur la base des cotisations versées au compte individuel du participant, des frais et du rendement du capital investi affectés à ce compte.

**Régime de retraite à prestations déterminées** : Dans un régime de retraite à prestations déterminées, le montant des prestations de retraite est déterminé par une formule définie, calculée généralement en fonction des années de service. Il existe plusieurs types de régimes à prestations déterminées, notamment :

- **les régimes fin de carrière** – les prestations sont normalement calculées en fonction des gains moyens du participant pendant ses dernières années d'emploi (en général trois ou cinq) et ses années de service;
- **les régimes salaires de carrière** – les prestations sont normalement calculées en fonction des gains du participant pendant toute sa période de service.
- **les régimes à prestations forfaitaires** – les prestations sont normalement calculées en fonction d'un montant fixe pour chaque année de service.

**Régime de retraite hybride** : Un régime de retraite hybride comprend à la fois des dispositions à prestations déterminées et des dispositions à cotisations déterminées.

**Régime de retraite interentreprises** : Un régime de retraite interentreprises couvre les employés de deux ou plusieurs employeurs; il est expressément défini dans *la loi sur les régimes de retraite*. En général, ces régimes offrent des prestations déterminées, mais les cotisations requises sont négociées par une convention collective.

**Valeur de marché ajustée** : On détermine la valeur de marché ajustée à l'aide d'une méthode de calcul des moyennes qui stabilise les fluctuations à court terme de la valeur marchande de l'actif du régime, ce calcul couvre normalement une période maximale de cinq ans.